

Bien que les sondages et les divers scandales mettent en cause l'intégrité du gouvernement, la question à l'étude est, je crois, beaucoup plus importante à certains égards. Selon moi, les Canadiens ne croient plus que le gouvernement est en mesure de les représenter. Ils ne croient plus que le gouvernement conservateur peut continuer de négocier des contrats en leur nom. Malheureusement, même si le gouvernement négociait un contrat avantageux, aucun Canadien n'y croira plus. Le gouvernement n'a malheureusement pas négocié une bonne entente en l'occurrence. C'est vraisemblablement parce qu'il ne se croit pas capable de représenter le Canada. Il ne se croit pas capable de traiter en égal avec le gouvernement américain et de lui dire: «Voyons, nous avons des intérêts. Vous voulez notre bois d'oeuvre. Nos arguments sont parfaitement légitimes et nous sommes prêts à les défendre.» Ce n'est pas ce qu'il a fait.

• (1620)

**M. Rodriguez:** La ministre s'est battue

**M. Murphy:** Oui, mon collègue a raison, la ministre s'est battue. Elle a prononcé à la Chambre un discours vigoureux disant: «Nous n'acceptons pas cet état de choses. Nous allons soumettre l'affaire au tribunal du GATT. Nous allons lutter contre cette imposition injuste de la part des Américains». Mais pouvions-nous la croire? Certes non.

En tant qu'enseignant, dans le nord du Manitoba, j'avais l'habitude de négocier au nom de mes collègues. Je ne puis imaginer comment ceux-ci auraient réagi si, réunis dans cette enceinte, j'avais pris un jour la parole et déclaré: «Nous allons nous présenter à la commission scolaire et défendre notre point de vue», et si j'avais déclaré ensuite que j'avais capitulé devant ladite commission. C'est ce qui s'est produit en l'occurrence. J'ai ici quelques extraits de lettres provenant de citoyens de la Saskatchewan et du Manitoba qui montrent la réaction qu'ils ont eue ainsi que leurs concitoyens partout au Canada. Ils estiment qu'au fond le gouvernement les a trahis.

Ils ont l'impression que le gouvernement en présence du gouvernement américain n'a même pas essayé de discuter et de faire valoir son point de vue. Il n'avait même pas le désir de lutter. Il lui a dit qu'il allait plutôt faire une dernière offre définitive et que si elle n'était pas de son goût, il reviendrait plus tard pour lui faire encore une dernière offre définitive, et que si celle-ci n'était toujours pas de son goût, il se mettrait à genoux et lui offrirait quelque chose d'autre: «Prenez le Québec, l'Ontario, ou même Windsor». C'est l'attitude du gouvernement et c'est vraiment le problème.

Examinons un peu la substance du projet de loi. Le gouvernement nous y demande d'imposer une taxe de 15 p. 100 sur tout le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. En outre, il suscite des difficultés à toutes sortes d'autres secteurs qui utilisent notre bois d'oeuvre dans la fabrication de produits destinés également aux États-Unis. Il a encore accru la difficulté, car le bois d'oeuvre ainsi transformé provient parfois des États-Unis. Nous allons imposer une taxe de 15 p. 100 sur les produits exportés par ces fabricants.

### *Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation*

Hier à la Chambre, la ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) qualifiait ces problèmes d'anomalies. Elle croit qu'il ne s'agit que de problèmes sans gravité dont nous ne nous sommes pas occupés. Malheureusement, ces problèmes font partie de l'accord signé et entériné par le gouvernement. Cet accord ne laisse rien présager de bon sur les talents du gouvernement à négocier parce que l'on découvre maintenant—grâce aux efforts de l'opposition et des gens du secteur—que l'accord comporte certaines dispositions qu'il ignore.

Je me souviens des paroles rassurantes de la ministre pendant le congé. «C'est, avait-elle dit, un bon accord». Lorsque nous avons mis le doigt sur quelques problèmes elle les a niés comme pour ainsi dire tout ce qui a été porté à son attention, mais peu à peu, elle a constaté que les problèmes étaient bien réels. Elle les qualifie maintenant d'«anomalies». J'ai bien peur qu'une fois le projet de loi adopté, nous ne trouvions de plus en plus de problèmes, de failles et d'anomalies qui ont totalement échappé à la ministre et à ses négociateurs. C'est très grave, selon moi.

Le projet de loi impose une taxe de 15 p. 100 mais nous ne savons pas au juste à quoi elle s'applique si ce n'est qu'elle frappe à coup sûr nos produits forestiers. On nous dit qu'une fois le projet de loi adopté, le gouvernement se réunira avec les provinces pour se débarrasser de cette mesure législative, après quoi celles-ci lèveront une nouvelle forme de taxe sur les droits de coupe ou quelque chose d'équivalent à une taxe à l'exportation de 15 p. 100. Par ailleurs, on lit que peu importe l'option retenue par les provinces, non seulement elle doit égaler 15 p. 100, mais être perçue comme telle par les Américains. Ils approuveront bien sûr certains projets des provinces mais en rejetteront sûrement d'autres. Voilà un problème. On va adopter cette mesure sans savoir à quoi s'attendre.

J'ai entendu le ministre de l'Industrie du Manitoba s'inquiéter de ce que le gouvernement fédéral songe entre autres à imposer des droits de coupe à l'égard du bois d'oeuvre produit dans toutes les provinces.

Nous ignorons vraiment ce que le gouvernement fédéral fera de ce droit à l'exportation, de quelle manière il va l'imposer aux provinces. Nous ne savons pas ce qui nous pend au bout du nez. C'est parfaitement stupide. On nous demande d'adopter assez rapidement le projet de loi. Il nous a été présenté dès la rentrée parlementaire. Cependant, nous n'avons pas la moindre idée des intentions du gouvernement, ni des conséquences que cette mesure aura sur nos exportations, non seulement aux États-Unis mais dans d'autres pays; on ne sait pas non plus quels seront ses effets sur les consommateurs canadiens. C'est ridicule.

Alors qu'on nous demande d'étudier un important texte de loi, on ne nous accorde que dix minutes pour le débattre à l'étape actuelle. Un grand nombre d'entreprises d'un bout à l'autre du Canada affirment que nous n'aurions pas dû négocier de cette façon. Le directeur des activités forestières de ma circonscription est d'accord et dit que nous aurions dû contester la décision en justice et lutter pour faire reconnaître nos droits. Nous aurions pu l'emporter.